

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 24 mars 2006
(convocation du 13 mars 2006)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Mars Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. HOUBEDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. MARTIN Hugues à M. VALADE Jacques
Mme. FAYET Véronique à M. CAZABONNE Didier
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe
M. BANAYAN Alexis à M. SIMON Patrick
M. BANNEL Jean-Didier à Mme. PUJO Colette
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude (jusqu'à 10 h 30)
M. BENOIT J. Jacques à Mme DUMONT Dominique (à compter de 10 h 40)
Mme. BRACQ Mireille à M. MERCHERZ Jean
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CANOVAS Bruno
M. CAZENAVE Charles à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. DAVID Jean-Louis à M. DUCHENE Michel
M. DELAUX Stéphan à M. DUCASSOU Dominique
M. FERILLOT Michel à M. HOURCQ Robert (à compter de 11 h 30)
Mme de FRANCOIS à M. ANZIANI ALain (à compter de 11 h 30)

M. HERITIER Michel à M. HOUBEDEBERT Henri (à compter de 11 h 30)
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
Mme LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel (à compter de 11 h 30)
M. LOTHAIRES Pierre) M. MANGON Jacques (jusqu'à 12 h 00)
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MONCASSIN Alain à Mme FAORO Michèle (à compter de 11 h 30)
Mme PALVADEAU Chrystèle à Mme DARCHE Michelle (jusqu'à 10 h 40)
M. PIERRE Maurice à M. MERCIER Michel (à compter de 11 h 30)
M. POIGNONEC Michel à M. FAYET Guy
Mme. RAFFARD Florence à Mme. TOUTON Elisabeth
M. TAVART Jean-Michel à M. SAINTE-MARIE Michel

EXCUSE :

M. PUJOL Patrick

LA SEANCE EST OUVERTE

**Eysines/Le Haillan - Création d'un 3ème centre administratif et de garages pour
la Direction Opérationnelle de l'Environnement -
□ Lancement de la procédure préalable à la déclaration d'utilité Publique**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2004/0458 du 25 Juin 2004, le Conseil de Communauté a approuvé la création d'un 3ème centre administratif et de garages (approbation de l'avant-programme – décision d'étudier – autorisation d'acquisition des terrains par voie amiable) sur les Communes d'Eysines et du Haillan.

En accord avec ces communes, cet équipement doit être réalisé au carrefour de l'avenue Jean Mermoz et du chemin du Moulineau, où notre établissement dispose à ce jour de près de 20 000 m² sur les 45 000 m² nécessaires.

En effet, les services communautaires ont pu saisir les opportunités foncières qui se sont présentées dans le secteur, et les négociations amiables engagées permettront encore d'acquérir prochainement 3 800 m² supplémentaires. Mais certains propriétaires ne sont pas vendeurs, notamment les terrains situés sur la commune du Haillan.

Or, pour réaliser cette opération, notre établissement public doit disposer des emprises foncières indispensables.

Aussi, afin de ne pas compromettre la réalisation de ce projet, il est nécessaire que la Communauté urbaine de Bordeaux demande la Déclaration d'Utilité Publique, conformément aux dispositions des articles R.11.1 du Code de l'Expropriation. Aussi, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, et si tel est votre avis, de bien vouloir :

A – APPROUVER :

- Le dossier constitué, selon les prescriptions de l'article R11.3.11 du Code de l'Expropriation, aux fins de soumettre à l'enquête publique le projet d'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation du 3^{ème} centre administratif et de garages pour la Direction Opérationnelle de l'Environnement.

B – AUTORISER MONSIEUR LE PRESIDENT :

- A requérir de Monsieur le Préfet de la Gironde, conformément aux dispositions de l'article R11.3 du Code de l'Expropriation, l'ouverture de l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique des acquisitions envisagées.

- A accomplir toutes formalités entraînées par cette opération.

- A acquérir les immeubles nécessaires à la réalisation du projet, soit à l'amiable sur la base de l'estimation du Service des Domaines, soit le cas échéant, par voie d'expropriation.

- A procéder à la saisine de la juridiction de l'expropriation et faire éventuellement assurer la défense des intérêts de la Communauté Urbaine devant toute juridiction compétente par un avocat et, si nécessaire, par un avoué à la Cour d'Appel, membres du Conseil de Jurisprudence.

- A signer les actes et tous autres documents à intervenir.

C – DISPENSER MONSIEUR LE PRESIDENT :

- Dans l'éventualité où se révéleraient des inscriptions hypothécaires au moment de la publicité foncière, de faire accomplir les formalités de purge se rapportant à des biens immobiliers dont le prix d'acquisition n'excède pas 7 600 € pour l'ensemble des immeubles acquis, conformément aux dispositions de l'Article 6 du Décret 62-1352 du 14 Novembre 1962, modifié par le Décret 87-73 du 3 Septembre 1987.

D – DECIDER :

- Que le montant de la dépense afférente aux acquisitions de ces biens immobiliers, ainsi que les frais en résultant, seront financés sur les crédits inscrits au budget en cours, chapitre 21 – article 2111 – fonction 8 120 – programme OBBA.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 mars 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
7 AVRIL 2006**

M. DIDIER CAZABONNE